

Le chemin de l'assurance automobile



COMMISSION DES SERVICES FINANCIERS ET DES SERVICES AUX CONSOMMATEURS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Les assurances sont des outils pour **se protéger** contre la **perte financière**. Elles peuvent aider à couvrir les coûts d'événements inattendus comme le **vol** ou des **dommages**.



QU'EST-CE QUI EST COUVERT PAR L'ASSURANCE AUTOMOBILE?

L'assurance automobile peut aider à couvrir certains coûts occasionnés par :

- Les dommages causés à d'autres véhicules
- Les blessures subies par l'assuré ou d'autres personnes
- Les frais juridiques en cas de poursuite en justice

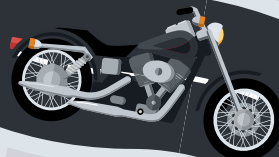
Remarque : Avant de souscrire TOUT type d'assurance, assure-toi que l'agent est **autorisé** à exercer cette activité en vérifiant la base de données des assurances de la Commission.¹

QUEL EST LE COÛT?

Le prix d'une assurance (les primes) dépend de certaines choses, comme :

- Le type de véhicule assuré et son utilisation
- Les infractions relatives à la conduite d'un véhicule commises par l'assuré
- La couverture d'assurance choisie
- La franchise

Remarque : Informe-toi sur les **rabais** lorsque tu souscris à plus d'un type de police d'assurance (p. ex. assurance habitation et assurance automobile).



C'EST QUOI UNE FRANCHISE?

Le montant de la réclamation que tu acceptes de payer avant que l'assureur paie pour les dommages ou les pertes encourus.

Par exemple, si tu as un accident et que les dommages sont de 1000 \$ et ta franchise est de 300 \$, tu paies 300 \$ et la compagnie d'assurance paie 700 \$.

Une franchise plus élevée
=
des primes (paiements) moins élevées

Remarque : Fais tes recherches et compare la couverture d'assurance et le montant que tu auras à payer. Une police d'assurance moins dispendieuse **risque** de ne pas t'offrir le niveau de service ou de couverture dont tu as besoin.



1. FCNB.ca/fr/verifiez-maintenant



COMMISSION DES SERVICES FINANCIERS ET DES SERVICES AUX CONSOMMATEURS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

FCNB.ca



Cette information est fournie à titre strictement informatif. La Commission n'offre pas de conseils d'ordre financier ou juridique, ni ne recommande aucun de ces produits et services en particulier.

février 2025